



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olie-lagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

F167548



Résid code :

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olie-lagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :	Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
.....	Adresse :
N° carte d'identité :	CP + Commune :
N°TVA: BE	Tél. :

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input type="radio"/> Unité d'habitation	<input type="radio"/> Avant le 1/10/1981
<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="radio"/> Unité de travail	<input type="radio"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="radio"/> Installation de chantier	<input type="radio"/> À partir du 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="radio"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="radio"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="radio"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input type="radio"/> Appliquées <input type="radio"/> Pas appliquées	<input type="radio"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	Compt. kWh n° :	Index jour :	nuit :	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
Nom distrib. :	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100			n° :
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="radio"/> mono 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V <input type="radio"/>		Type prise de terre : <input type="radio"/>	
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100		<input type="radio"/> boucle de terre <input type="radio"/> barres / piquets	
	Câble d'alimentation tableau principal :		Schéma MLT : <input type="radio"/> TT <input type="radio"/>	
Description installation	Dispositif diff. gén. :		Nombre de tableaux :	
<input type="radio"/> Voir annexe(s)	Nombre de circuits terminaux :			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input type="radio"/> Contacts dir.	<input type="radio"/> Contacts indir.	<input type="radio"/> Montage	<input type="radio"/> Matériel mobile	<input type="radio"/> Matériel fixe	<input type="radio"/> >/section	<input type="radio"/> Schémas	<input type="radio"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="radio"/> Résistance de dispersion de la prise de terre :		<input type="radio"/> Isolation générale :		<input type="radio"/> Continuité (équipot., PE)		<input type="radio"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="radio"/> était scellé <input type="radio"/> a été scellé <input type="radio"/> n'a pas été scellé <input type="radio"/> ne peut pas être scellé				Schémas et plans signés : Oui / Non			

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées
Nouvelle installation
<input type="radio"/> Néant	
Infractions constatées
Installation existante
<input type="radio"/> Néant	
Remarques
<input type="radio"/> Néant	

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur :

Nom :

Agent n° :

Date :

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Plan(s) de position :

Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

DUPLICATA